

POINTS modifiés, ajoutés ou supprimés sur les nouveaux STATUTS et complétés pour certains en Règlement Intérieur

Il est entendu que partant de divers modèles (dont DUP validé par le Conseil d'Etat), les rubriques ne sont pas obligatoirement reprises dans les mêmes articles.

Rubrique - Thème	Anciens Statuts	Nouveaux Statuts
Objet	Article 2	Art. 2 Objectifs – Missions => Réécrits + ajout possibilités ententes avec structures culturelles du territoire
Membres délégués par le Conseil Municipal de St Georges de Didonne.....	Articles 5 & 11	Suppression de cette catégorie de membres
Comptabilité	Article 8 « Il est tenu, au jour le jour, une comptabilité deniers, par recette et dépenses »	Article 12 Rubrique + détaillée et ajout de la présentation des registres et des comptes aux Collectivités versant des subventions
Registres	Article 18	Article 9 Précisions quant aux signataires des PV du CA et des PV des AG
Formalités	Article 22	Article 12 + Article 16 - Légalité Points précisés, développés, notamment sur la communication de nos documents comptables aux « autorités de tutelle »
Conseil d'Administration	Article 9	Article 5 (regroupe les art. 9 -10-19 des anciens statuts) <ul style="list-style-type: none"> • ++ Le-CA peut INVITER toutes personnes utiles aux sujets débattus (ex des membres du Conseil Municipal, des partenaires, un Cabinet d'études ...)- = Règlement Intérieur en complément art.3 des statuts • Précise, complète le rôle du CA, du Bureau, et du Président • ++ Possibilité de créer des Commissions de Travail = Règlement Intérieur • Pas de changements significatifs
Le Bureau	Article 10	
Le Directeur	Article 19	

Rubrique - Thème	Anciens Statuts	Nouveaux Statuts
Pouvoirs du Président	<p>Article 13</p> <p>« En tant qu'exploitant du cinéma, il participe à la programmation en collaboration avec le directeur ». **</p>	<p>Pouvoirs intégrés à l'Article 5 ++</p> <p>** Phrase supprimée</p> <p>Le Directeur est seul en charge de la programmation, selon la procédure qu'il met en place.</p>
<p>Elections des membres du Conseil d'Administration</p> <p>Candidature(s) au CA</p>	<p>Article 9</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Nommés » pour 3 ans et rééligibles par tiers • Vote à main levée en AG • Mandats illimités <p>Pas de critères</p>	<p>Article 5</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Elus » pour 3 ans 3 fois (maxi 9ans), et renouvelés par tiers = pour les membres du bureau, pas pour membres CA, cf. Règlement intérieur • Vote à bulletin secret en AG • Mandat renouvelable 2 fois (donc 3 mandants) <p>En complément cf. Règlement Intérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Minima être membre depuis 1 an • Candidature écrite, une semaine maxi avant l'AG
Radiation d'un membre	<p>Article 6</p> <p>Explications écrites ou orales possibles</p>	<p>Article 4</p> <p>+ Complément en Règlement Intérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réception obligatoire en CA • Puis notification décision par LRAR • Perte de mandat électif du CA
<p>Assemblées Générales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Question posée par des adhérents • Vote des adhérents • Convocation sur demande des adhérents • Formulation des demandes • AG invalidée 	<p>Articles 15 - 16-- 17</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Au moins 2 membres ○ Pas de règles de demande ○ Un CINQUIEME des adhérents (20%) ○ Demande écrite (pas de précisions) ○ Pas de règles 	<p>Regroupés en Article 8</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Au moins 15 membres ○ + complément en Règlement Intérieur : → Règles précisées pour présentation de la demande ○ Un QUART des adhérents (25%) ○ Demande écrite en LRAR, reprenant identification des demandeurs, et <u>propositions claires de délibération(s)</u> ○ cf. Article 14 – Dissolution Règles de re-convocation sous délai X, selon motifs

Rubrique - Thème	Anciens Statuts	Nouveaux Statuts
Assemblée Générale Extraordinaire	<p align="center">Article 17</p> <p>Quorum d'un quart des membres</p>	<p align="center">Article 8</p> <p>Suppression du quorum</p>
Dissolution	<p align="center">Article 21</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de quorum • Vote à la majorité 	<p align="center">Article 14</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quorum requis, majorité absolue des membres, et règles de reconvoction • Vote 2/3 des présents ou représentés <p align="center">Article 15</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liquidation suite à Dissolution • Règles et bénéficiaires précisés
Modification des Statuts	<p align="center">Article 17</p> <p>Règle de vote des Assemblées Générales Extraordinaires</p>	<p align="center">Article 13 + Règlement Intérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vote par les 2/3 des membres présents ou représentés • Règles de proposition des demandes des membres